



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'OISE

Direction de la réglementation, des libertés publiques
et de l'environnement
Bureau de l'environnement

Arrêté du 1^{er} octobre 2007 modifiant l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 portant création d'un comité local d'information et de concertation pour la société Totalgaz à Ressons-sur-Matz

LE PREFET DE L'OISE

Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret 2005.82 du 1^{er} février 2005 relatif à la création d'un comité local d'information et de concertation en application de l'article L.125-2 du code de l'environnement et sa circulaire d'application du 26 avril 2005 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 portant création d'un comité local d'information et de concertation pour la société Totalgaz à Ressons-sur-Matz ;

Vu le décret 53.578 du 20 mai 1953 modifié et complété fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu les courriers des 10 et 12 septembre 2007 par lequel la société Totalgaz fait part de l'identité des personnes susceptibles de siéger en qualité de membres des collèges "exploitants" et "salariés" ;

Considérant qu'il convient de compléter et modifier l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 portant création d'un comité local d'information et de concertation pour la société Totalgaz à Ressons-sur-Matz pour procéder à la désignation des membres des collèges "exploitants" et "salariés" ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Oise,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 est modifié comme suit :

- s'agissant de la liste des membres du collège "exploitants"

"Collège "exploitants" :

- le représentant du département centres et dépôts de Totalgaz, monsieur Thierry Duclos,
- le représentant de la direction hygiène, sécurité, environnement, qualité de Totalgaz, monsieur Marc Caumont,"

s'agissant de la liste des membres du collège "salariés"

"Collège "salariés" :

- le chef du dépôt Totalgaz de Ressons-sur-Matz, représentant les salariés du site, monsieur Angelo Soussar,
- le président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale Paris, auquel est rattaché le dépôt de Ressons-sur-Matz, monsieur Christian Texier,"

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie de Ressons-sur-Matz.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet de Compiègne, le maire de Ressons-sur-Matz, la directrice régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement, l'inspectrice des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 1^{er} octobre 2007

pour le préfet
et par délégation,
la secrétaire générale,



Isabelle Pétonnet